

DEC212580DR02

**Décision portant nomination de M. Yoann Prado aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris (INSP)****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris ;

**Vu** la décision n° DEC193093INP du 20/12/2019 nommant M. Massimiliano Marangolo en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 07/02/2020 ;

Considérant que M. Yoann Prado a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 18/05/2021 au 20/05/2021 et du 15/06/2021 au 17/06/2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yoann Prado, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris à compter du 18/06/2021.

M. Yoann Prado exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yoann Prado est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/07/2021

Le directeur d'unité  
Massimiliano Marangolo

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Stéphane Régnier

